

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.240

Transfert de la gestion de l'atelier mécanique du budget principal au budget annexe Déchets ménagers au 1er janvier 2023

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Philippe POUSSET, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022
Publication : 16/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.240**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**TRANSFERT DE LA GESTION DE L'ATELIER MECANIQUE DU BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS AU 1ER JANVIER 2023**

L'atelier mécanique a en charge le renouvellement et l'entretien de l'ensemble du parc automobile, poids lourds et engins de GrandAngoulême. Son activité est donc transversale à l'ensemble des services et directions de la collectivité.

Toutefois, il s'avère que 75 % de son activité et des dépenses gérées par le service relèvent du renouvellement et de l'entretien des véhicules et engins du service de collecte des déchets ménagers. Or, les dépenses de personnel et de carburant de l'atelier mécanique sont aujourd'hui portées par le budget principal. Les refacturations vers les budgets annexes, dont le budget annexe des déchets ménagers, sont ainsi très importantes en valeur, nécessitant des inscriptions significatives en dépenses et en recettes sur plusieurs budgets.

Aussi, pour alléger ces flux budgétaires, et par souci de cohérence, il est proposé de profiter de la réorganisation budgétaire liée au passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023, pour modifier le rattachement du service Atelier mécanique en le transférant du budget principal au budget annexe déchets ménagers, sans modification de son rattachement hiérarchique.

L'impact de ce transfert porte sur :

- Les charges de personnel des agents de l'atelier et les dépenses y afférentes (formation, assurance du personnel, déplacements, missions, médecine du travail, action sociale...) qui seront désormais portées par le budget annexe déchets avec des refacturations croisées vers les autres budgets, dont les modalités de calcul seront à redéfinir
- Le carburant, dont les volumes d'achat pour la cuve de la station de Frégeneuil seront portés par le budget annexe déchets ménagers, avec des refacturations au réel des prises de carburant vers les budgets dont dépendent chacun des véhicules concernés, ainsi que vers la ville d'Angoulême avec laquelle la station est mutualisée
- Les éléments d'actif de l'atelier, soit l'outillage de l'atelier, qui sera transféré du budget principal vers le budget annexe Déchets ménagers. Le bâtiment actuellement occupé par le service sera en revanche laissé sur le budget principal, un nouveau bâtiment étant en cours de réalisation et déjà porté par le budget annexe Déchets ménagers.

Pour les véhicules en eux-mêmes il n'y aura aucun impact, les acquisitions, renouvellements et achats de pièces détachées ou les prestations externes étant déjà imputés à chaque budget concerné.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022
Publication : 16/12/2022

La proposition consiste donc à transférer la gestion comptable de toute l'activité de ce service du budget principal vers le budget annexe Déchets, en revoyant au passage le système de participations croisées entre budgets pour tenir compte des charges nouvelles supportées.

Ce transfert de l'atelier mécanique du budget principal au budget annexe déchets ménagers s'accompagnera du transfert de l'actif (ensemble des biens et des subventions rattachées) et du passif (emprunts, provisions, créances,...) ainsi que de l'ensemble des droits et obligations afférents. Un état annexé au présent rapport retrace les éléments à ce jour mais le tableau définitif sera établi début 2023 au regard de la situation arrêtée au bilan au 31 décembre 2022 avec le comptable public.

Je vous propose :

DE TRANSFERER au 1^{er} janvier 2023 le service Atelier mécanique du budget principal au budget annexe Déchets ménagers, y compris les personnels et dépenses liées, sans modification du rattachement hiérarchique du personnel.

DE TRANSFERER au budget annexe déchets ménagers l'actif et le passif du service Atelier mécanique ainsi que l'ensemble des droits et obligations y afférent, à l'exception du bâtiment, selon un tableau qui sera établi début 2023 conjointement avec le comptable public sur la base de la situation et du bilan arrêtés au 31 décembre 2022.

DE REVOIR à compter de 2023 les bases de calcul des participations croisées pour tenir compte de cette nouvelle répartition, avec une délibération spécifique à prendre dans le courant de l'année 2023.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022
Publication : 16/12/2022